

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 11/2021

Séance du **07 avril 2021**



OBJET : Examen du compte administratif 2020.

Nombre de membres : **11**
Afférents au conseil : **11**
En exercice : **11**

Date de la convocation : 29/03/2021
Date d'affichage : 29/03/2021
Ayant délibéré : 9
Votés Contre : 9
Votés Pour : 9
Abstentions : 9

L'an deux mil vingt et un, le sept avril à seize heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la salle polyvalente de la Commune, le bâtiment communal abritant la salle des délibérations étant actuellement en travaux, sous la présidence de Monsieur MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Madame MURRUCCIU Karine a été élue secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	
M. BRUNETTI Alain	Etaient absents
M. MARTINO Enzo	Mme GUISSQUET Sandra
M. FOATELLI Jean-Claude	
M. BASTIANELLI Francis	
M. BRANDIZI Pierre	
M. CASALTA Jean-Philippe	
Mme MURRUCCIU Karine	
M. VANNI Alain	

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-14 et L 2121-21.
- **Vu** l'article L 1612-12, modifié par la Loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 – art 1 (V), du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.
- **Vu** le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le Comptable.

LE RESULTAT COMPTABLE :

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Titres de recettes émis	584 547,16	462 282,74	1 046 829,90
Mandats émis	293 586,34	421 130,12	714 716,46
= Solde d'exécution	290 960,82	41 152,62	332 113,44

Le résultat comptable présente un excédent de 332 113,44 euros.

LE RESULTAT DE CLÔTURE ET LE RESULTAT FINAL :

Le résultat de clôture reprend les réalisations de l'année et les résultats de l'année précédente avant les restes à réaliser.

Le résultat final ajoute au résultat de clôture les restes à réaliser en dépenses et en recettes.



Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Solde d'exécution 2020	290 960,82	41 152,62	332 113,44
+ Résultat reporté de 2019	13 290,70	208 382,24	221 672,94
= Résultat de clôture	304 251,52	249 534,86	553 786,38
+ Restes à réaliser recettes	0		
dépenses	29 370		
= Résultat final	274 881,52	249 534,86	524 416,38

Le résultat de clôture s'établit donc en un excédent de la section d'investissement de 304 251,52 € (dont le résultat reporté de 2019) et un excédent de la section de fonctionnement de 249 534,86 € (dont le résultat reporté de 2019) d'où un total de 553 786,38 €.

Concernant les restes à réaliser de la section d'investissement, il convient de souligner qu'ils correspondent :

- En recettes : 0 € à des subventions obtenues mais non encaissées.
- En dépenses : 29 370 € à des dépenses engagées mais non mandatées à la fin de l'exercice, à reporter sur l'exercice 2021.

Le résultat final, qui correspond à la somme de l'excédent de la section de fonctionnement et de l'excédent de la section d'investissement (dont le solde des restes à réaliser), s'élève à 524 416,38 €.

Monsieur le Maire sort de la salle afin que l'assemblée procède au vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal :

- Après avoir examiné le compte administratif.
- Considérant qu'il y lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.
- Statuant sur le résultat d'exploitation de l'exercice 2020.

Et après en avoir délibéré :

- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit : 29 370 € en dépenses d'investissement et 0 € en recettes d'investissement.
- **Arrête** les résultats du compte administratif 2020 tels que résumés ci-après : un excédent de fonctionnement de 249 534,86 €, un excédent de la section d'investissement de 304 251,52 €, soit un excédent total de 553 786,38 €.

Le compte administratif est approuvé et voté.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,
Le 07/04/2021

Le Maire

Jean-Luc MILLO

